REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13
Nombre de Présents : 11
Nombre de Votants : 12
Date de la convocation : 20 OCTOBRE 2022
Date de l'affichage : 20 OCTOBRE 2022

Envoyé en préfecture le 27/10/2022
Reçu en préfecture le 27/10/2022
Affiché le
ID : 073-217302785-20221025-2022_65-DE

Votes pour : 8
Votes contre : 4
Abstentions : 0

Séance ordinaire du VINGT-CINQ OCTOBRE DEUX-MIL-VINGT-DEUX
L'an Deux Mil Vingt-Deux, le vingt-cinq octobre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de ST Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes BORONAT Virginie, CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PELLISSIER Mathieu, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian, ROL Yves

Absents : Mme NEYROUD Aurélie procuration à Mme CORTESE Marie-Andrée
Mme URBAIN Aurélie

M. MARTINATO Jean-Marc a été désigné secrétaire.

OBJET : DECISIONS EN MATIERE D'ECONOMIES D'ENERGIES – EXTENSION DE L'HORAIRE D'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M. le Maire sur le contexte général du marché de fourniture d'électricité,

Après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 4 voix contre :

- VOTE l'extension de la plage horaire d'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00 à partir du 1er novembre 2022 jusqu'à la fin des travaux de rénovation de l'éclairage public en LED.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,
Maire

MAIRIE DE 73660 ST REMY DE MAURIENNE (Savoie)